



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aéroports

Question au Gouvernement n° 3778

Texte de la question

GRÈVE ET SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Rudy Salles. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre.

Avant même les événements de Bruxelles, j'avais l'intention de vous interroger sur la sécurité dans nos aéroports, notamment les jours de grève.

En effet, je me suis trouvé, comme beaucoup de passagers, bloqué à l'aéroport d'Orly dimanche après-midi. En raison de la grève des contrôleurs aériens, les passagers ne pouvaient pas entrer en salle d'embarquement et devaient attendre dans le hall jusqu'à ce que le départ de leur vol soit confirmé ou annulé.

C'est ainsi que plus de 500 personnes se sont trouvées immobilisées les unes contre les autres pendant de longues heures. Cet état de fait m'a conduit à m'interroger sur les risques d'attentat en pareille situation.

C'est pourquoi je crois que de tels rassemblements, dans les aéroports, les gares ferroviaires ou routières, sans contrôle, les jours de grève, devraient être mieux réglementés, voire interdits, à moins que le droit de grève lui-même ne doive être réexaminé quand la sécurité des personnes est en jeu. Je pense que les grévistes devraient avoir l'obligation de déclarer à l'avance et définitivement les vols annulés, au lieu de les annuler à la dernière minute comme c'est le cas aujourd'hui. Cela résoudrait ce type de problèmes. Je vous demande donc quelles initiatives vous comptez prendre et si vous partagez cette analyse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et sur quelques bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche. Monsieur le député, nous étions ce matin, avec le ministre de la défense et celui de l'intérieur, à Roissy pour la mise en œuvre des mesures qui ont été annoncées hier à la suite des événements dramatiques. La question de la sécurité dans les aéroports est évidemment légitime. Nous avons constaté le nombre de patrouilles supplémentaires mises en place par la gendarmerie des transports, mais aussi dans le cadre de l'opération Sentinelle.

Nous avons examiné les nouvelles procédures, comme la nécessité d'avoir une pièce d'identité dans l'espace public, mais aussi les questions qui posent quand on a passé les contrôles.

M. Luc Chatel. Ce n'est pas la question ! On vous interroge sur les grèves !

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État. Vous avez abordé aussi, dans votre question, le problème de la grève. C'est un raisonnement qui, de mon point de vue, est aux limites du sophisme. Pourquoi ?

Les deux questions sont légitimes. On a le droit de s'interroger sur la sécurité dans les aéroports, et je viens de vous répondre. On a aussi le droit de poser une question sur la grève dans les aéroports. Mais faire le lien entre la question des attentats et celle de la grève vous place sur un terrain qu'intellectuellement je ne peux pas partager et que le Gouvernement ne peut pas partager.

Il y a bien deux questions, et je pense qu'il est plus rationnel de répondre à l'une et à l'autre. Sur la première, j'ai répondu. Sur la seconde, le choix du Gouvernement est celui du dialogue social. Je le dis clairement, au sujet de la grève qui a eu lieu dimanche : le Gouvernement regrette qu'une organisation syndicale, alors que nous étions dans la phase de négociation au sein de la direction générale de l'aviation civile, ait choisi le moyen de la grève.

Il y avait deux questions : il ne s'agissait pas de les mélanger, et elles nécessitaient deux réponses.
(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Luc Chatel. Médiocre !

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3778

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 mars 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [24 mars 2016](#)